## REPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté, Egalité, Fraternité

Département du FINISTERE Arrondissement de BREST Commune de SAINT-PABU

# Arrêté municipal n°77/2022 du 30 septembre 2022 OBJET : FERMERTURE PARTIELLE DU CIMETIERE DU HAUT DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE SECURISATION



Le Maire de la commune de SAINT-PABU;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-2 et L2213-9 ; CONSIDERANT les travaux en cours pour l'aménagement et la sécurisation du cimetière du baut :

CONSIDERANT que des mesures de sécurité doivent être mises en place ;

### ARRETE

## **ARTICLE 1er**

La partie Nord du cimetière du haut sera fermée et strictement interdite au public dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation du site jusqu'à la fin des travaux (durée estimée à 1 mois)

# **ARTICLE 2**

Seul le personnel des pompes funèbres, le Maire, les adjoints ainsi que le personnel communal seront autorisés à accéder au cimetière.

# **ARTICLE 3**

Le Maire, le Secrétaire de Mairie, le Responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

SAINT-PABU, le 30 septembre 2022

Pour le Maire, L'Adjointe au Maire, Armelle JAOUEN

